

Un territoire à révéler : le “cœur d’agglomération”

Entre nature et culture, un patrimoine paysager remarquable, cadre de vie apprécié et point fort touristique pour l’agglomération.

Au cœur du département de la Haute-Loire, le bassin du Puy-en-Velay constitue le pivot de plusieurs grands ensembles paysagers. Faisant géographiquement partie de la vallée de la Loire en lien étroit avec le bassin de Brives-Charensac, les transitions avec les paysages voisins sont relativement franches et marquées.

Au nord et à l’ouest, c’est le Devès qui offre sur ses hauts de versants abrupts, des percées sur la ville et ses monuments. Au-delà de la vallée et des gorges de la Haute-Loire, c’est le Mézenc et ses hautes terres qui occupent la frange est avec le Meygal et ses succs éminents et boisés.

Formé par la confluence vers la Loire de plusieurs rivières et ruisseaux venus des plateaux alentours, le bassin du Puy-en-Velay est une dépression brutale, un « creux », un « puits »... La toponymie reflète toute la complexité du site. Le terme « Puy » (podium en latin) désigne une éminence : le creux du Puy est encombré de pics, promontoires et autres rochers saillants. Magnifiés par l’architecture ou laissés à la nature, ils concourent à la mise en scène du paysage.

Le contournement traverse ces espaces chahutés et invite l’usager de la route à une expérience paysagère singulière entre ce fameux bassin, la Loire et le plateau volcanique du Devès, terre d’excellence agricole et d’élection pour la lentille verte.

Le très grand intérêt patrimonial du centre ancien du Puy-en-Velay et d’Aiguilhe

Le centre historique du Puy-en-Velay (site classé pour partie, labellisé UNESCO et secteur sauvegardé) fait l’objet de descriptions et de représentations plus qu’abondantes dans les guides touristiques. Parmi eux, le guide bleu Hachette tient les propos suivants : « Rien ne peut donner une idée de la beauté de ce bassin du Puy : ce n’est pas la Suisse, c’est moins terrible ; ce n’est pas l’Italie, c’est plus beau ; c’est la France centrale, avec tous ses Vésuves éteints et revêtus d’une splendide végétation. » C’est en ces termes que Georges Sanj, dans Jean-de-la-Roche, exprime son admiration face au site exceptionnel du Puy-en-Velay : la ville apparaît en effet enchâssée dans un écrin de pitons volcaniques aux formes tourmentées. De partout surgissent ces rochers insolites : l’extraordinaire pain de sucre d’Aiguilhe, que prolonge vers le ciel la chapelle Saint-Michel, et le rocher Cornelle, que le XIX^e siècle a surmonté d’une colossale statue de la Vierge. Car le Puy n’est pas seulement un panorama ; c’est aussi, depuis le III^e siècle, une cité religieuse où chaque butte semble servir de piédestal à un monument : la cité de la Vierge noire, vénérée depuis le Moyen-Âge et qui, de nos jours encore, attire les pèlerins.



La proximité entre ville et espaces agricoles

Se mêlent au paysage urbain, un ensemble de plaines ou petits plateaux agricoles plus ou moins cernés par le développement urbain : la plaine de l’Ermitage au pied des orgues d’Espaly, la plaine de Rome, le petit plateau-verrou du couvent de Sainte-Marie, la plaine de Poignac, le plateau de Mons, le plateau de Chambeyrac et le vallon de Ceysnac...

Ces espaces agricoles, encore préservés et fortement identifiables, constituent un motif agricole singulier dans le territoire de l’agglomération urbaine, que beaucoup d’autres agglomérations françaises pourraient envier à l’avenir.



La Loire, fleuve sauvage aux portes de la ville

L’ambiance paysagère de la vallée de la Loire est rythmée par la dynamique du fleuve et les possibilités qu’elle a donné aux hommes d’y accéder, de le contrôler ou de l’exploiter. En amont de Coubron, le fleuve est fortement encaissé et la vallée, beaucoup moins habitée. Les gorges sont dites « sauvages ». Celles-ci s’ouvrent juste en amont du bassin du Puy-en-Velay pour « se civiliser ». L’urbanisation y est beaucoup plus présente. De nombreux aménagements ont permis le contrôle de son cours (aménagements sécuritaires : seuils, digues, enrochements...), sa traversée (pont de Coubron, pont de Brives-Charensac...) et son exploitation à des fins diverses (pour la production énergétique, pour l’utilisation directe de son énergie (moulins), pour les loisirs, baignades et campings...).



Une richesse d’éco-motifs

Il convient d’appréhender par “éco-motifs”, les éléments sur lesquels s’appuie la construction des paysages du bassin du Puy-en-Velay. Ils s’illustrent, en premier lieu, pour l’intérêt qu’ils présentent au regard de la diversité des paysages et sur un second plan, pour leurs qualités écologiques en tant que refuge, habitat, couloir de déplacement, source d’alimentation...

Le composant éco-paysager est donc cette partie visible, constitutive des paysages, dont la richesse et l’utilité dépasse sa stricte apparence, et favorise la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes. Il n’en demeure pas moins porteur d’une identité locale souvent liée à l’histoire des lieux qu’elle soit urbaine ou agricole : murets, terrasses, chibottes, bois de pins de boulaing, escarpements rocheux, zones humides, jardins potagers ou publics...

Des qualités environnementales issues d’une mise en valeur agricole des terres

Deux typologies se rencontrent : l’une liée à la situation du bassin du Puy-en-Velay, l’autre liée à celle du plateau du Devès :

- L’occupation des versants en terrasses de culture sur le bassin du Puy-en-Velay (notamment le vallon de Farnier), ancien terroir viticole

- L’exploitation des espaces de plateau sur le modèle de la polyculture-élevage, cultures de céréales et légumes secs / élevage ovins et bovins / bois de pins.

En découle, une mosaïque agricole et forestière mixant : anciennes terrasses, affleurements rocheux, pelouses sèches, prairies de fauches, zones humides, murets d’épierrement, terres de cultures, bois de pins... Cet ensemble complexe compose un écosystème fonctionnel qui, s’il n’accueille pas d’espèces exceptionnelles, n’en demeure pas moins d’intérêt naturaliste majeur dans le contexte péri-urbain qui est le sien.



Des rivières dans la ville...

La Loire, la Borne, le Dolaizon et de nombreux ruisseaux affluents traversent le bassin du Puy-en-Velay. Souvent d’apparence très naturelle en amont de l’agglomération, ils disparaissent à leur entrée dans les zones urbaines. Ils constituent cependant une armature naturelle pour la ville et un élément fondamental du cadre de vie des habitants. Croisant contingences écologiques et qualité récréative, certains de ces espaces ont été mis en valeur réinventant un nouveau rapport de la ville à ses cours d’eau (Brives-Charensac sur la Loire, le Puy-en-Velay et Aiguilhe sur la Borne...). Ces espaces en réseau (parcs artificiels, espaces naturels...) pourraient constituer un véritable parc fait de fragments disparates mais reliés entre eux par des couloirs écologiques.

Dans l’agglomération du Puy-en-Velay, ce système de parcs est à révéler. Sans aucun doute, il serait possible de s’appuyer sur ce réseau pour mettre en œuvre une politique de la biodiversité, de la nature dans la ville et d’amélioration tant du cadre de vie des habitants que de l’image de marque de l’agglomération.



Le point de départ de nombreux itinéraires reconnus

Le territoire du bassin du Puy-en-Velay est au cœur d’un réseau dense de chemins de randonnées (Saint Jacques-de-Compostelle, Saint Régis, Stevenson, nombreux PR...) reconnus et promus : GR65 (Chemin de Saint-Jacques / via podiensis), GR70 (Chemin de Stevenson), GR430 (Chemin de Saint Régis), GR700 (la Régordane / Chemin de Saint-Gilles). Le sentier GR3 (Du Mont Gerbier de Jonc à Testuaire de la Loire) traverse l’agglomération.

La route N88 comme une porte d’entrée sur le cœur d’agglomération

C’est en effet par la route N88 que l’on relie en 1h30, l’agglomération lyonnaise, et en 45 minutes, l’agglomération stéphanoise. L’usager en transit vers le sud que ce soit dans une optique touristique, familiale ou professionnelle accède à l’agglomération par cet axe.

Chaque jour plus de 22 000 véhicules empruntent cette voie d’entrée qui peut clairement être identifiée comme principale porte d’accès au cœur d’agglomération.



Le système complexe des points de vue et des points de mire

Le site du bassin du Puy-en-Velay a une qualité paysagère singulière. Au-delà du patrimoine religieux et bâti, le véritable trésor de l’agglomération est le système complexe de points de vue – points de mire qui résulte de sa géographie étonnante. Il est difficile de trouver un équivalent de ce système paysager dans une autre agglomération française de taille similaire.

Il repose tout d’abord sur une multiplicité naturelle de points hauts, promontoires ou belvédères, qui constituent des points de vue exceptionnels, le plus souvent panoramiques dont une simple liste rend compte de manière explicite : rocher Cornelle, rocher d’Aiguilhe, rocher des orgues d’Espaly, mont Denise, mont Ronzon, Roche Arnaud, rocher de Poignac, route belvédère de la plaine de Rome, coteaux de Ceysnac, belvédère de la vallée des gorges du Dolaizon, mont Croustet, garde de Mons, garde d’Ours, roches de Tressac, plateau de Chambeyrac, plateau de Sainte-Marie, mont Brunelet, plateau de Lachaud, garde de Doue, promontoire de Saint-Quentin...

Ces points de vue ont une autre qualité qui apporte une complexité de manière peu commune : ils sont tous réversibles. C’est-à-dire qu’ils sont aussi, du fait de la forme en cuvette du site du bassin du Puy-en-Velay, des points de mires remarquables qui ponctuent les larges vues panoramiques qu’offre le système.

